

Droit du père sur enfant reconnu a ma charge

Par Larrieu nicolas, le 28/06/2018 à 19:33

Bonjour je suis le père de deux enfant de 7 et 4 ans avec leur mère nous etiont en concubinage du jour d'aujourd'hui ils sont encore scolarisés dans le 77 leur mère a l'intention de partir vivre en Vendée chez son frère elle a même saisie le juge des affaire famillialle des sable d'olonne et pourtant même si elle a déjà un certificat dhebergement dans cette région nos enfant sont toujours domicilier et scolarisé ici elle pense etre d'à s so. Droit et moi je ne comprend pas comment cela est possible elle consomme du cannabis et est alcoolique car elle boit tous les jour et a tendance a être bipolaire et a fai deux tentative de suicide donc un séjour en hôpital spychatrique pendant 3semaine il y a 36 mois moi jai eu des problèmes avec la jutice pour une affaire de stup mais depuis je suis clean et jai payer ma dette eske oui ou non je peu également faire une requette de mon cote au jaf de mon département et es-ce ke je devrai soliciter un avocat moi je déménage ce weekend a 300 m du lieu ou réside mes enfant pour leur stabilité comme sa il n'avait pas besion de changer d'école et on aurai pu trouver un terrain d'entente mais hélas ce n'est pas le cas s'il vous plait éclairer moi car je les aime plus ke tout cest ma raison de vivre merci